Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Téléphone au volant : ça se durcit en Vaucluse



Face à la banalisation des comportements à risque, particulièrement l'usage du téléphone au volant, la préfecture de Vaucluse va durcir les sanctions dans le département. La mesure sera effective à partir de mi-mai.

« Dans le Vaucluse, malgré la mobilisation forte des gendarmes et des policiers avec des opérations de contrôle régulières et des actions de prévention mises en œuvre par la préfecture, le nombre d'accidents et d'infractions routières demeure trop élevé, avec 576 accidents en 2025, dont 35 morts et 736 blessés, rappellent les services de la préfecture de Vaucluse. Le défaut d'attention, inattention ou usage du téléphone au volant, est relevé dans 19% des accidents survenus dans le Vaucluse en 2025, soit dans presque un accident sur cinq. Depuis 2017 en France, le nombre de contraventions pour usage du téléphone au volant a augmenté de 49%, témoignant de l'importance du phénomène. »

Quelles sanctions ?

« Ce comportement, largement banalisé, allonge le temps de réaction, et est donc particulièrement dangereux, insiste la préfecture de Vaucluse. Tenir un téléphone en main multiplie par 3 le risque de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

provoquer un accident et lire un message en conduisant multiplie par 23 le risque d'accident. »
Face à cette situation, le préfet de Vaucluse a donc décidé de durcir les sanctions administratives liées à l'usage du téléphone au volant. À compter de mi-mai, l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation ou le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son (à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité) pourra entraîner la suspension du permis de conduire pour une durée pouvant aller jusqu'à six mois.
Jusqu'à présent, cette sanction dans le département, s'élevait à une suspension de permis de 2 mois pour l'usage d'un téléphone concomitant à une autre infraction. Et auparavant, cette usage du téléphone entrainé 'seulement' une amende forfaitaire de 135€ ainsi qu'un retrait de 3 points du permis de conduire.

L.G.

Ecrit par le 1 novembre 2026



Crédit : Adobe stock-Wellnhofer Designs

Permis international, la fin du gratuit

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Depuis le 3 mars 2026, la demande de permis de conduire international est entièrement dématérialisée et devient payante. Une réforme qui simplifie les démarches, raccourcit les délais… mais met fin à la gratuité.

C’est une petite révolution administrative passée presque inaperçue. Depuis le 3 mars 2026, il n’est plus possible d’effectuer une demande de permis de conduire international (PCI) par voie postale : la procédure est désormais intégralement dématérialisée.

Une procédure désormais 100% en ligne
Les usagers doivent obligatoirement passer par le téléservice de l’Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), accessible via un compte France Connect ou des identifiants dédiés. Une évolution qui s’inscrit dans la stratégie globale de modernisation de l’action publique, visant à fluidifier les démarches et à limiter les délais de traitement.

Une démarche simplifiée… mais désormais payante
Autre changement notable : la fin de la gratuité. L’édition et l’envoi du permis international sont désormais confiés à un prestataire externe, avec un coût fixé à 7,25€, à régler exclusivement par carte bancaire. Jusqu’alors gratuit, le document devient ainsi un service facturé, à l’image de nombreuses démarches administratives progressivement externalisées. Un tarif modeste, mais symbolique d’un glissement vers une logique de service payant.

Des délais nettement raccourcis

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

C’est sans doute le principal bénéfice pour les usagers : le délai de traitement chute de manière significative. Là où il fallait auparavant patienter jusqu’à trois mois, la délivrance est désormais annoncée entre deux et quatre semaines. Une amélioration rendue possible par la numérisation du processus, mais aussi par la centralisation des demandes et leur traitement industrialisé. Le document est ensuite expédié directement au domicile du demandeur par lettre suivie.

Des exigences administratives inchangées

Sur le fond, les conditions d’obtention restent similaires. Le demandeur doit fournir plusieurs pièces justificatives : un titre d’identité valide, un justificatif de domicile récent, un permis de conduire en cours de validité ainsi qu’une photo d’identité numérique conforme. Un point de vigilance demeure : un permis national détérioré doit impérativement être renouvelé avant toute demande de permis international. Valable trois ans, ou jusqu’à expiration du permis français, le PCI reste un document complémentaire indispensable dans de nombreux pays hors Union européenne.

Un document encore méconnu… mais essentiel hors Europe

Souvent perçu comme secondaire, le permis de conduire international n’est pourtant pas universellement requis. Il est inutile pour circuler dans l’Union européenne et dans l’Espace économique européen, où le permis français suffit. En revanche, il devient indispensable dans de nombreux pays hors Europe, notamment en Asie, en Amérique ou dans certaines destinations touristiques où la réglementation locale l’impose. Pour les voyageurs, la prudence reste donc de mise : vérifier en amont les exigences du pays de destination demeure une étape essentielle pour éviter toute mauvaise surprise.

Une transition en douceur pour les anciens permis

Les permis internationaux délivrés avant le 26 février 2026 restent valables jusqu’à leur date d’expiration, et au plus tard jusqu’au 31 décembre 2029. Une période transitoire qui permet d’éviter toute rupture brutale pour les usagers déjà titulaires du document.

Vers une administration toujours plus numérique

Au-delà du seul permis international, cette réforme illustre une tendance de fond : la dématérialisation progressive des services publics. Gain de temps, simplification des démarches, réduction des délais… mais aussi nécessité pour les usagers de maîtriser les outils numériques. Un équilibre à trouver, entre efficacité administrative et accessibilité pour tous.

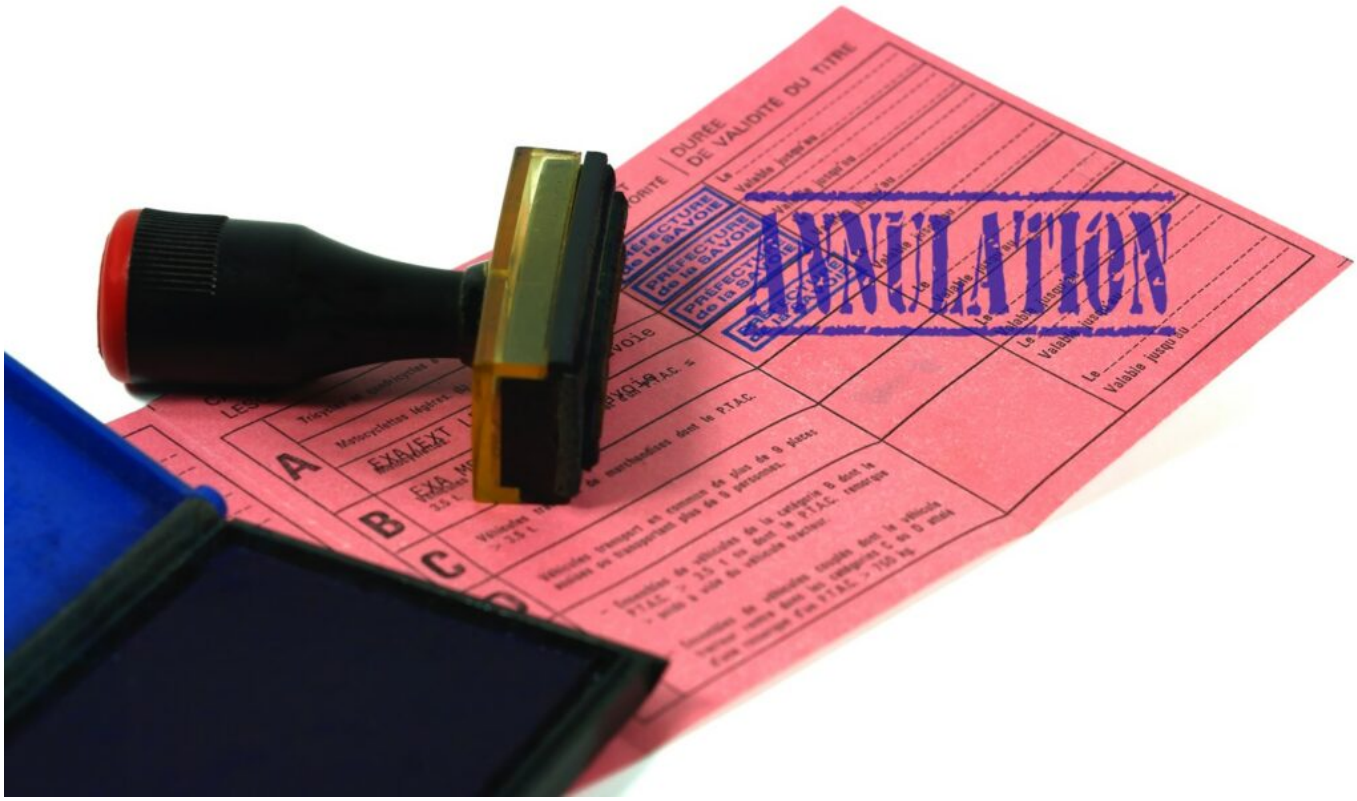
Source : Cet article a été écrit à partir d’informations Service public, vos droits et démarches plus simplement ici.

Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Les employeurs vont pouvoir vérifier en ligne la validité du permis de leurs salariés



Le ministère de l'Intérieur ouvre Verif.permisdeconduire.gouv.fr. Ce téléservice sécurisé permet aux employeurs du transport public routier de voyageurs ou de marchandises de savoir si leurs employés conducteurs ont un permis valide.

Si un salarié a le devoir d'avertir sans délai son employeur de toute restriction de ses droits à conduire ou de l'invalidation de son permis de conduire (suspension, annulation, invalidation, etc.), les employeurs du transport public routier de voyageurs ou de marchandises ont également la possibilité légale d'accéder aux informations relatives à la validité du permis de conduire des personnes qu'elles emploient comme conducteur pour améliorer la prévention et la sécurité routière.

Grâce au téléservice https://www.verif.permisdeconduire.gouv.fr/, les employeurs du transport public routier de voyageurs ou de marchandises peuvent désormais connaître la validité ou l'invalidité du permis de conduire de leurs employés salariés affectés à la conduite (mais pas leur solde de points), en contrepartie d'une participation financière.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

700 000 conducteurs et 33 500 entreprises seraient concernés

Les modalités juridiques et pratiques ont été définies à l'issue de plusieurs consultations des organisations professionnelles et syndicales, et rendues officielles par arrêté du 15 février 2024. Près de 700 000 conducteurs et 33 500 entreprises seraient concernés.

Un portail inédit, sécurisé et simple d'utilisation pour les employeurs

Les entreprises exerçant une activité de transport public routier de voyageurs ou de marchandises peuvent donc désormais recevoir par voie électronique via ce nouveau portail l'état des droits à conduite du dit salarié à un instant 't' : informations relatives à l'existence, la catégorie et la validité du permis de conduire (valide, invalide ou suspendu, et le cas échéant avec les conditions restrictives – exemple : conduite de nuit interdite). Ces données sont issues du système national des permis de conduire (SNPC). Ces informations ne concernent que les permis de conduire français et ne peuvent être utilisées en dehors du cadre professionnel.


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Attestation

de vérification du permis de conduire

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Numéro de dossier (NEPH) : 820166910099

Comme le prévoient les articles L225-5 11°, R.225-5 I 4° et R225-5-1 du code de la route, les informations relatives à l'existence, la catégorie et la validité du permis de conduire sont communiquées aux entreprises exerçant une activité de transport public routier de voyageurs ou de marchandises, pour les personnes qu'elles emploient comme conducteur de véhicule à moteur.
Ces informations ne concernent que les permis de conduire français et ne peuvent être utilisées en dehors du cadre professionnel.

État du permis : Inconnu de nos services

Date de l'interrogation : 17/11/2021 – 20h20

SPECIMEN

2D-DOC

Le relevé d'informations est issu des données enregistrées dans le système national des permis de conduire à date du 17/11/2021 à 20H20. Ce relevé a pour seule finalité de communiquer l'état des droits à conduire d'un salarié, sans préjudice de l'enregistrement ultérieur d'informations affectant ses droits.


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Attestation

de vérification du permis de conduire

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Numéro de dossier (NEPH) : [redacted]

Comme le prévoient les articles L225-5 11°, R.225-5 I 4° et R225-5-1 du code de la route, les informations relatives à l'existence, la catégorie et la validité du permis de conduire sont communiquées aux entreprises exerçant une activité de transport public routier de voyageurs ou de marchandises, pour les personnes qu'elles emploient comme conducteur de véhicule à moteur.
Ces informations ne concernent que les permis de conduire français et ne peuvent être utilisées en dehors du cadre professionnel.

Nom de naissance : [redacted]

Prénom(s) : [redacted]

État du permis : Valide

[redacted]

Date de l'interrogation : 01/06/2021 – 21h20

SPECIMEN

2D-DOC

Le relevé d'informations est issu des données enregistrées dans le système national des permis de conduire à date du 01/06/2021 à 21H20. Ce relevé a pour seule finalité de communiquer l'état des droits à conduire d'un salarié, sans préjudice de l'enregistrement ultérieur d'informations affectant ses droits.

Conditions restrictives :

[redacted]

Catégorie : B

Etat : Valide

Aménagements : [redacted]

Catégorie : C

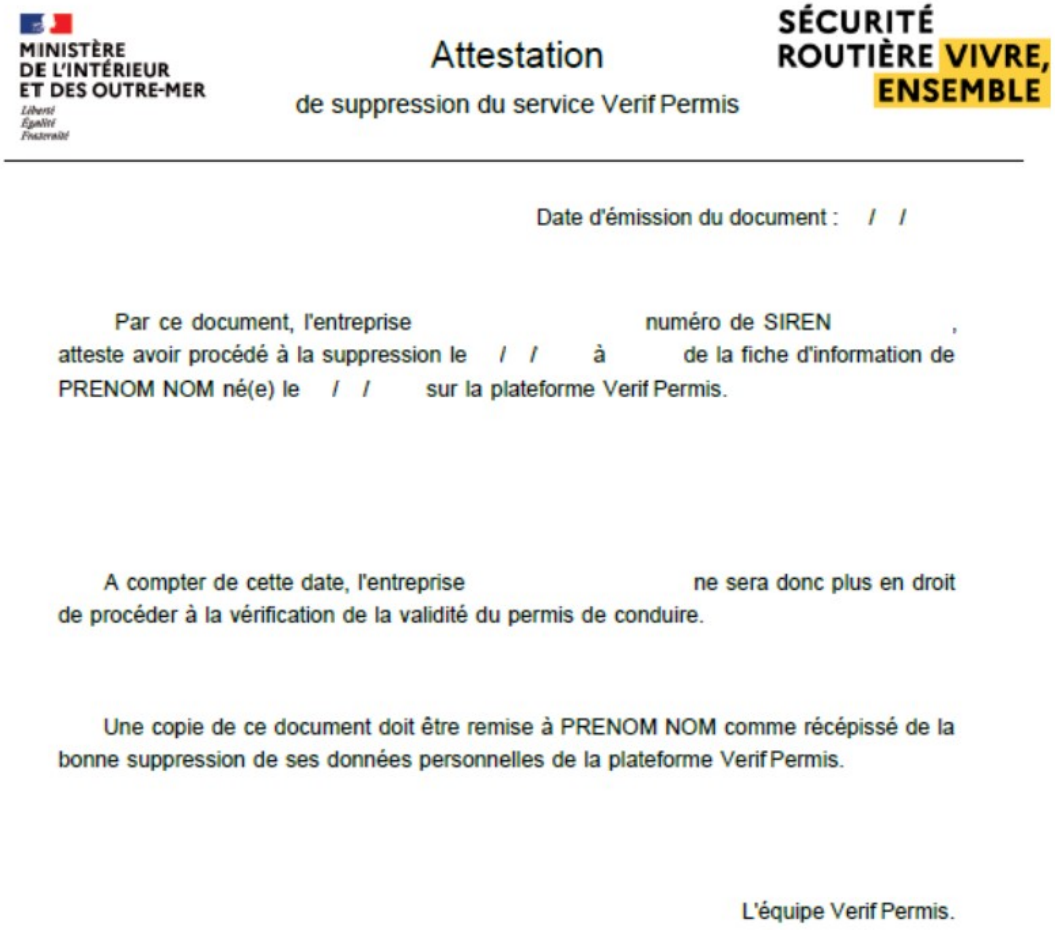
Etat : [redacted]

Exemples d'attestations de vérification du permis de conduire – specimen

Au terme de son contrat de travail ou en cas de démission, le salarié pourra obtenir une attestation de suppression empêchant toute consultation ultérieure de son permis de conduire par son précédent employeur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Attestation

de suppression du service Verif Permis

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Date d'émission du document : / /

Par ce document, l'entreprise numéro de SIREN ,
atteste avoir procédé à la suppression le / / à de la fiche d'information de
PRENOM NOM né(e) le / / sur la plateforme Verif Permis.

A compter de cette date, l'entreprise ne sera donc plus en droit
de procéder à la vérification de la validité du permis de conduire.

Une copie de ce document doit être remise à PRENOM NOM comme récépissé de la
bonne suppression de ses données personnelles de la plateforme Verif Permis.

L'équipe Verif Permis.

Attestation de suppression.

Combien coûte une consultation pour l'employeur ?
Pour les entreprises de 50 conducteurs salariés ou moins :

a) Pour l'abonnement annuel avec un nombre de 100 consultations : 40€ HT ;
b) Pour toute consultation unitaire au-delà du volume prédéfini : 0,95€ HT ;
Pour les entreprises de plus de 50 conducteurs salariés :

a) Pour l'abonnement annuel : 40€ HT ;
b) Pour chaque consultation unitaire : 0,95€ HT.

Prévenir les risques d'accidents de la route
La vérification par la consultation du portail par l'employeur représente un outil supplémentaire pour réduire les accidents de la route impliquant un véhicule lourd ou tout autre véhicule conduit dans le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

cadre d'une mission de transport de voyageurs ou de marchandises.

Pour rappel, le salarié a l'obligation d'avertir sans délai son employeur de toute modification de ses droits à conduire ou de l'invalidation de son permis de conduire (suspension, annulation, invalidation, etc.). De son côté, l'employeur a l'obligation de veiller à préserver la santé et la sécurité de son employé.

L.G.

127 permis de conduire suspendus en Vaucluse en février



Selon l'Observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) de Vaucluse, 127 permis de conduire ont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

été retirés dans le département en février 2023. Durant cette période, les forces de l'ordre ont également déploré 22 accidents ayant occasionné 29 blessés dont 21 ont dû être hospitalisé. Cependant, aucun mort n'est à déplorer.

Pour rappel selon le bilan annuel de la sécurité en Vaucluse en 2022, 1 338 arrêtés de suspension de permis de conduire ont été pris l'an dernier dans le département soit 4% de plus qu'en 2021. Plus de 44% des permis ont été retirés suite à un contrôle d'alcoolémie, 29% à cause d'usage de stupéfiants et 26% pour grand excès de vitesse (excès supérieur à40 km/heure).

Par ailleurs, l'an dernier sur les routes de Vaucluse, on a dénombré moins d'accidents graves – 261 accidents contre 268 (-3%) – ainsi que de morts (37 tués en 2022 pour 42 en 2021 soit une diminution de 12%). S'agissant des blessés, on constate également une baisse de 4% par rapport à 2021.

L.G.

Le permis de conduire fête ses 100 ans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Premier examen de France et symbole du passage à l'âge l'adulte, le fameux papier rose célèbre ses 100 ans.

La dénomination « permis de conduire » naît le 31 décembre 1922, il y a 100 ans exactement. Le permis succède alors au certificat de capacité, instauré pour circuler en véhicule à moteur à Paris puis sur l'ensemble du territoire.

Depuis, si son appellation n'a pas changé, son apparence comme l'étendue des connaissances qu'il sanctionne ont en revanche bien évolué en un siècle. Le fameux papier rose à trois volets a laissé place à un format plus petit, rigide, commun à tous les pays de l'Union Européenne. Le contenu, lui, s'est considérablement enrichi pour accompagner la codification toujours plus précise de la route, l'évolution des mobilités, des comportements des conducteurs, des caractéristiques des véhicules et des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

infrastructures.

Le permis se décline à présent en différentes catégories en fonction des types de véhicule, prend en compte la spécificité des conducteurs novices, intègre de nouveaux modes d'apprentissage et inclut dans son enseignement l'attention à porter aux autres usagers à commencer par les plus vulnérables.

En un siècle, le permis de conduire a su épouser la mutation d'une société de plus en plus sensible au caractère inacceptable de la mortalité routière. En témoigne sa transformation en un permis à points, le 1er juillet 1992, pour responsabiliser les conducteurs, afin qu'ils évitent l'infraction et sa récidive.

En 2021, 82,9% des conducteurs disposaient de 11 ou 12 points, preuve d'une adoption massive d'une conduite responsable.

J.R

Avignon, ECF-SPS, histoire d'une success story

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Gilbert Cassar, Président directeur-général d'ECF-SPS, organisme de formation aux permis de conduire et métiers du transport, de la logistique, du BTP et de la sécurité, aura considérablement développé les entreprises qu'il dirige depuis presque 30 ans. Histoire d'une success story.

A la conquête de nouveaux territoires

A l'heure du bilan ? 300 salariés et plus de 13 000 personnes formées par an. Si le succès est au rendez-vous, rien n'aura été dû au hasard pour l'ancien cadre supérieur issu du secteur de la formation, devenu chef d'entreprise à la quarantaine, qui aura utilisé toute son expertise et son intelligence à développer ses entités en s'ouvrant systématiquement à l'innovation et à la croissance externe.

Favorable conjoncture

Un autre élément de taille l'aura aidé dans cette belle trajectoire : une conjoncture très favorable tant dans la formation aux différents permis de conduire qu'à celle des métiers du transport. Car oui, plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

nous sommes nombreux, plus nos déplacements et besoins en logistiques sont grandissants.

Comment a-t-il écrit son destin de chef d'entreprise ?
En s'appuyant tout d'abord sur le réseau ECF (Ecole de conduite française), localement puis au niveau régional et national, en obtenant des mandats patronaux pour mieux approcher la réalité de terrain, rencontrer d'autres entrepreneurs, défendre la profession, nouer des liens forts avec les collectivités et administrations.
En interne ? Ce patron discret et au timbre de voix plutôt bas se sera entouré de cadres un peu à son image, curieux de la transformation des métiers dans leur sphère d'activités, flairant les tendances comme autant d'observateurs proactifs du monde de demain.


Gilbert Cassar Président de ECF-SPS DR

Les deux axes de sa réussite ?
Pour le marché du particulier ? Le permis voiture, moto et bateau. Pour les professionnels ? les permis de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

transport de marchandises et de voyageurs tant dans le secteur privé que public ; et aussi les permis de la logistique, du BTP, ainsi que les formations à la réglementation et à la sécurité.

Le défi ?
Gagner, chaque année, des parts de marché auprès des particuliers, dont la demande reste exponentielle avec la formation aux permis B (voiture), AM, A1, A2 (Moto) en répondant aux attentes : formations en présentiel et en ligne, simulateurs de conduite, apprentissage sur les véhicules thermiques, électriques, manuels et automatiques et applications pour la conduite accompagnée…

Au chapitre des marchés professionnels ?
La demande est là aussi toujours 'en tension' avec une forte pénurie de chauffeurs que ce soit pour le transport de marchandises comme de voyageurs. Les permis de la logistique restent de véritables sésames pour s'ouvrir aux métiers de caristes, magasiniers, préparateurs de commande, chauffeurs livreur, approvisionneurs logistique, chefs de quai… L'entreprise aura aussi beaucoup investi en simulateurs de conduite parfois même mobiles lorsqu'ils sont embarqués dans des camions pour se rapprocher de leurs clients.

Les auto-écoles aujourd'hui ?
Les entreprises du groupe se portent plutôt très bien, dégageant chiffres d'affaires et résultat croissants et conséquents. La stratégie ? Proposer des formations sur mesure au plus près de chez soi. Ainsi les 11 auto-écoles ECF en Paca déroulent leur savoir à Avignon, Aubagne, Brignoles, Cagnes-sur-mer, Cannes, Dignes-les-Bains, Gap, Nice, Orange, Toulon-Mourillon, et se développent en Savoie.

Les centres de formations professionnelles
Au chapitre de la formation au titre des permis transports de marchandises, de voyageurs, de matières dangereuses, d'engins de manutention, de levage, des métiers de la logistique, des formations en sécurité routière, de la prévention des risques professionnels, Gilbert Cassar a joué la proximité en implantant là aussi ses centres de formation à Avignon, Aubagne, Brignolles, Digne-les-Bains, Gap, Marseille, Nice, Six-fours et Vitrolles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Frédéric Filippi Directeur-général de ECF-SPS DR

Maintenant ?

Gilbert Cassar est heureux du parcours accompli, d'une organisation d'entreprises cohérente, efficace et s'appuie de plus en plus sur Frédéric Filippi, son directeur-adjoint. Ils se sont connus dans une organisation interprofessionnelle et ne se sont pas quittés. Près de 15 ans de compagnonnage au compteur. Le quadragénaire aura exercé dans toutes les strates de la société, démontrant son efficience, avant que Gilbert Cassar ne le nomme directeur général. Ses pairs également l'on déjà reconnu, lui confiant des mandats régionaux et nationaux au sein de l'enseigne ECF. Actuellement Gilbert Cassar et Frédéric Filippi continuent de développer les entreprises du groupe ECF-SPS même si Gilbert Cassar s'adonne un peu plus souvent, à sa secrète passion : bricoler de vieilles voitures et reprend le chemin du green. Sans nul doute aussi Gilbert Cassar et Frédéric Filippi, le temps passant, se retrouveront-ils aussi ponctuellement pour taquiner la daurade… au Grau-du-Roi. Comme quoi l'aventure entrepreneuriale profilent parfois de grandes amitiés.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

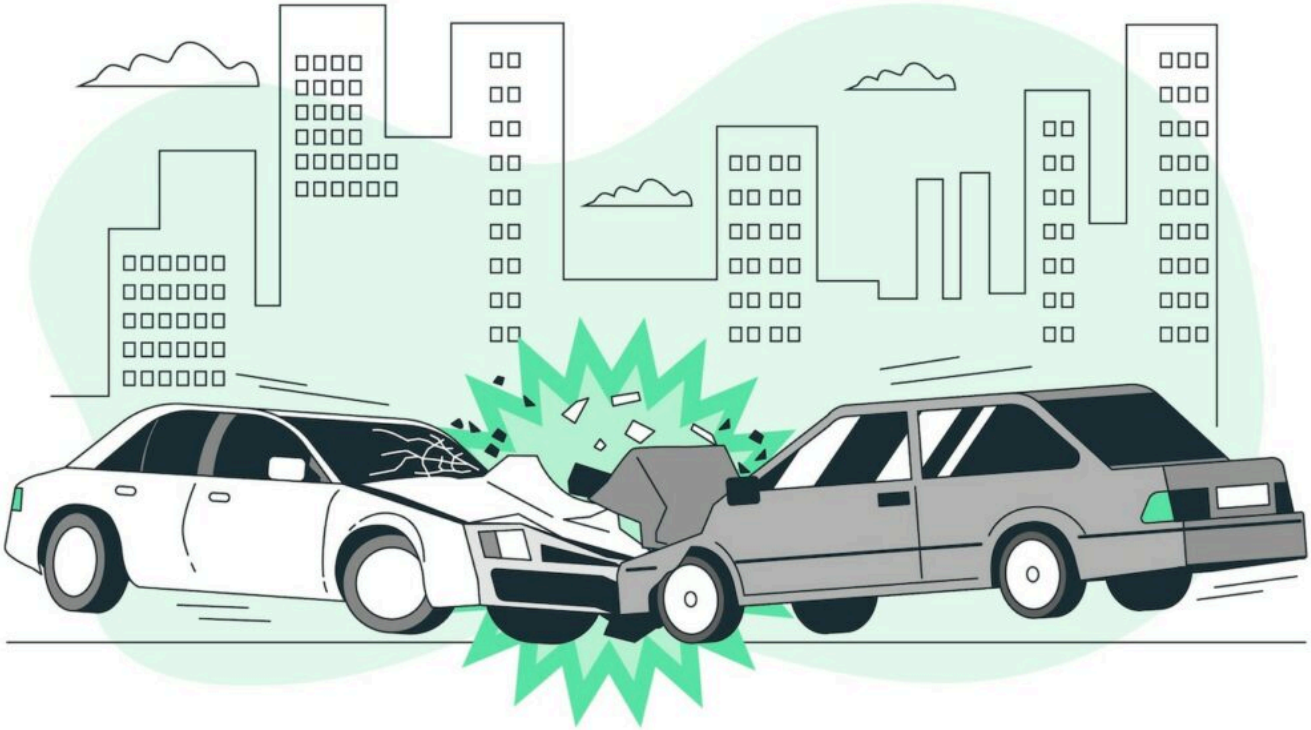


Gilbert Cassar président de ECF-SPS et Frédéric Filippi directeur-général DR

Carpentras : une journée dédiée à la sécurité routière

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Dans le cadre de sa politique jeunesse, Carpentras organise une troisième édition de la journée de sensibilisation à la sécurité routière ce samedi 10 septembre sur le parking des platanes.

Ouvert à tous et obligatoire pour les jeunes boursiers du dispositif 'La bourse au permis de conduire', cet événement a pour objectif de faire évoluer les comportements vers une mobilité citoyenne plus sûre. Pour rappel, le département de Vaucluse a recensé 117 accidents de la route au premier semestre de l'année 2022. Même si ce nombre est plus bas qu'en 2021, il n'en reste pas moins déconcertant et alarmant.

Au programme de cette journée, plusieurs ateliers seront organisés. Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) proposera un atelier 'Alerte secours et massage cardiaque' dont le but sera d'apprendre aux jeunes les premiers secours. L'association Ducks 84, quant à elle, proposera un atelier 'Désincarcération' durant lequel seront présentés divers sujets de prévention routière comme l'utilité du port de la ceinture, l'utilité des dispositifs de sécurité passive tels que les airbags, et bien d'autres. L'alcool et ses dangers sur la route seront également évoqués par l'association Vie Libre qui réalisera des cocktails sans alcool et installera un parcours piéton avec des lunettes spécifiques qui simule la vision après une prise d'alcool. L'entreprise de prévention routière Vanberg proposera deux ateliers qui auront pour objectif de sensibiliser les jeunes au port de la ceinture avec un simulateur de choc frontal et une voiture tonneau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Samedi 10 septembre. De 10h à 17h. Entrée libre. Parking des platanes. Carpentras.

V.A.

Carpentras, la Ville aide 35 jeunes à passer le permis de conduire



La Ville de Carpentras a lancé en Janvier 2019 le dispositif de 'la bourse au permis de conduire' pour permettre au jeune public d'augmenter ses chances pour accéder à l'emploi, à la formation et contribuer à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

«Le permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, a relevé Serge Andrieu, maire de Carpentras. C'est pourquoi, ce dispositif répond à un réel besoin chez les jeunes, pour preuve la Ville a reçu près de 80 candidatures. Après 2 étapes de sélection, ce seront finalement 35 jeunes qui bénéficieront de la bourse municipale.»

Dans le détail
En lançant une bourse au permis de conduire, la municipalité de Carpentras entend favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de son territoire. En échange, ces derniers devront s'investir dans une mission d'engagement citoyen.

Depuis 2019
La ville de Carpentras avait annoncé ce dispositif d'aide au financement du permis de conduire destiné aux jeunes de la commune en 2019. La formule abondée à hauteur de 950€ maximum s'adresse au 16-25 ans dont le quotient familial est inférieur à 1 200€.

Qui en bénéficie ?
Pour en bénéficier, les jeunes candidats doivent résider sur Carpentras ou au moins justifier de leur scolarité ou de leur activité sur le territoire de la commune. Autre obligation : passer le permis pour la première fois et ne pas être déjà inscrit dans une formation au permis de conduire. Les dossiers de candidatures sont à retirer en mairie. A l'issue d'une sélection et d'un entretien, les candidats ont 6 mois pour obtenir le code et 6 autres mois pour passer la conduite dans une des auto-écoles de Carpentras qui ont toutes accepté d'être partenaires de l'initiative dans le cadre d'une formation portant sur 25 heures.

Donnant-donnant
En contrepartie, les jeunes sélectionnés s'engagent à réaliser 70 heures d'engagement citoyen au sein d'un service municipal. Leur mission devra s'étaler sur deux semaines maximum. Par ailleurs, ils devront également participer à une journée sur la sécurité routière afin de les sensibiliser aux dangers de la route.

Aider et responsabiliser la jeunesse
Pour la Ville, l'objectif de cette bourse au permis de conduire et tout à la fois d'aider et de responsabiliser les jeunes carpentrassiens qui semblent avoir répondu à cet appel. C'est ainsi que Serge Andrieu, Maire de Carpentras, vice-président de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Pauline Dréano, adjoint à la culture et à la jeunesse, Victorine Surtel, élue aux Actions en faveur de la Jeunesse ont remis 35 bourses au permis de conduire. La remise des bourses municipales a eu lieu le 30 mars à la Maison du Citoyen à Carpentras.
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Le site internet Télépoint évolue



Le site internet Télépoint, permettant de consulter son solde de points sur le permis de conduire se pare d'une nouvelle fonctionnalité.

Désormais, il permet également d'obtenir le relevé d'informations restreint (RIR) qui atteste la validité et l'étendue des droits à conduire. Il précise les catégories de véhicule que vous pouvez conduire et indique si votre permis est valide. Le relevé d'informations restreint peut être nécessaire pour des motifs professionnels ou pour justifier des droits à conduire comme par exemple un échange de permis dans un pays étranger.

Le site internet Télépoint est accessible soit avec France Connect (dispositif qui permet d'accéder au site par l'intermédiaire d'un site déjà existant avec vos données personnelles), soit avec le code confidentiel Télépoint (qui peut être récupéré par sms) et le numéro du permis de conduire (NEPH : Numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé).

L.M